



Déclassement de vin : Volumes déclassés avec aide financière

Les versements des contributions pour le déclassement de vins AOC en vin de table ont été effectués en décembre 2020.

Suite à la fermeture des restaurants et l'interdiction des manifestations, le Conseil fédéral a décidé en mai 2020 une mesure d'allègement du marché des vins suisses. Des contributions sont accordées pour le déclassement de vins AOC en vin de table selon l'ordonnance Covid-19 déclassement de vins (RS 916.141). L'aide financière maximale s'élève à 10 millions de francs. Argovie, Genève, Vaud et du Valais ont décidé d'aides cantonales complémentaires. Selon l'ordonnance, seuls les vins AOC déclassés dont les preuves de déclassement et de commercialisation ont été présentées à l'OFAG jusqu'au 30 septembre 2020 peuvent être éligibles aux contributions. Les contributions pour le déclassement ont été versées aux entreprises après le contrôle des exigences. La grande majorité des volumes offerts avait été retenue lors de l'attribution des contributions, soit par l'aide financière fédérale, soit par les aides complémentaires cantonales. Les différences entre les volumes offerts et les volumes déclassés avec aide financière fédérale s'expliquent par les volumes transférés aux cantons mais également par des retraits d'offres et des réductions de volumes déclassés notamment en raison de la non-présentation des preuves de commercialisation du vin dans le délai fixé dans l'ordonnance. La mesure de déclassement a permis de déclasser 5'968'515 litres avec aide financière fédérale.

Résultats généraux de la mesure de déclassement de vins AOC en vin de table

Nombre d'entreprises qui ont participé à l'appel d'offres	144*
Nombre d'entreprises qui ont reçu des contributions fédérales ou à la fois fédérales et cantonales	94
Volume total des offres	9'404'421* litres
Volume déclassé avec aide financière fédérale	5'968'515 litres
Aide financière fédérale versée	9'828'866 CHF

* y compris les offres qui ont été rejetées car non-éligibles pour la contribution

Résultats de la mesure de déclassement par canton

L'aide financière de la Confédération a été répartie entre les cantons proportionnellement à leur surface viticole annoncée pour l'année 2019 pour le premier tour d'attribution. Les montants réservés pour les cantons qui n'ont pas participé à la mesure ont été reportés au deuxième tour d'attribution. L'aide financière restant du premier tour a été répartie dans un deuxième tour avec toutes les offres ou offres partielles qui n'ont pas été considérées ou que partiellement considérées au premier tour. Des contributions ont été attribuées à des offres des cantons de Genève et du Valais lors du deuxième tour. L'attribution des contributions s'est effectuée pour les deux tours par ordre croissant à partir de l'offre par litre la plus basse.



Seuls les cantons qui ont réduit leurs rendements maximaux pour 2020 (condition pour la participation) et dont les entreprises ont déposé des offres apparaissent dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'entreprises qui ont participé à l'appel d'offres	Volume offert (l)	Nombre d'entreprises qui ont reçu une contribution	Volume déclassé avec aide financière fédérale (l)	Montant versé (CHF)
AG	11	167'035	10	127'013	254'011
GR - SG	8	76'870	7	70'680	138'210
SH	8	141'020	8	140'989	281'978
TG	3	107'579	3	87'179	167'888
ZH - SZ	9	39'197	6	18'060	36'120
GE	14	1'896'066	10	1'866'675	2'303'750
NE	9	102'194	8	80'038	156'865
VD	55	1'938'518	33	1'342'248	2'505'579
VS	21	4'661'166	6	2'097'233	3'707'665
TI	3	138'400	3	138'400	276'800